

De nouvelles formations pour de nouvelles compétences

Après la formation Alzheimer (suivie par bon nombre d'entre vous), l'Institut Adhap continue d'innover et propose deux nouvelles formations : « Soins palliatifs » et « Travaux ménagers ». En parallèle, plusieurs formations ont été actualisées et de nouveaux modules sont en cours d'élaboration. A travers ces formations, Adhap vous donne les moyens d'augmenter la qualité de vos prestations et favorise, pour celles qui le souhaitent, une démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).



Les formations proposées par Adhap contribuent à vous faire reconnaître comme des professionnels de l'assistance à domicile.

Les nouvelles formations

• Soins palliatifs

Cette formation porte sur l'accompagnement des malades et de leur entourage. Face à ces situations souvent délicates, il est important de savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire (aspects techniques) et comment se comporter (aspects psychologiques).

Grâce à une meilleure connaissance de la personne (besoins vitaux, douleurs, angoisses...), cette formation donne les moyens de mieux agir au quotidien. Elle met en valeur le rôle de l'assistante au sein de l'équipe soignante (voir le dossier consacré à ce sujet en pages 8 et 9).

• Travaux ménagers

Nombreuses sont les associations qui proposent de faire des ménages. La différence doit se faire par la qualité de nos prestations. D'où cette nouvelle formation qui permet de travailler avec plus de méthode et d'efficacité.

La professionnalisation des tâches ménagères passe notamment par le respect des règles de sécurité et la conformité aux exigences de la personne (le respect de ses habitudes, de ses attentes...).



Les formations réactualisées

Fort de ses recherches, de l'écoute de vos besoins et de ceux de vos clients, l'Institut Adhap n'hésite pas à retravailler ses formations.

Trois d'entre elles ont été réactualisées :

• Communication, savoir-être et secret professionnel

Savoir communiquer avec les membres des équipes en place, avec les clients et leur entourage est indispensable dans votre métier. C'est un gage de votre professionnalisme. Cette formation propose des clés simples et



concrètes qui favorisent la communication et la prise de conscience des «limites» de vos fonctions (importance du secret professionnel...).

• Techniques de manutention pour des personnes dépendantes

Appréhender les différentes situations de manutention, se préparer à la manipulation, pratiquer des gestes précis pour le bien-être de la personne, son propre bien-être (économie d'effort, postures sécuritaires pour le dos, etc.) : autant d'éléments à connaître pour agir dans de bonnes conditions et de façon très professionnelle.

Ces techniques de manutention ont été spécifiquement élaborées par Adhap Services pour votre bien-être et celui du patient. Elles permettent de travailler en toute sécurité, quels que soient votre silhouette et le poids du patient.

• Techniques sanitaires et sociales

L'objectif principal de cette formation est d'aborder tout ce qui concerne les prestations d'hygiène corporelle et de confort.

L'organisation, la sécurité, la relation de confiance avec le patient sont également au programme de ce module.

Des méthodes pédagogiques très diverses

La réussite d'une formation passe souvent par la mise en commun des expériences de chacun. Brainstorming, tour de table, partage des expériences (identification des problèmes rencontrés...) : les formateurs de l'Institut Adhap proposent des méthodes variées adaptées aux sujets traités.

Les échanges font partie de ces formations au même titre que les exposés théoriques.

Un support à destination des assistantes

Au terme de la formation, chaque assistante repart avec un document clair, complet et des fiches techniques.

Ces supports sont très appréciés pour approfondir la formation, y revenir et s'y référer.

La formation : un plus pour la VAE

Vous avez le désir d'entrer dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience ? Sachez que les formations proposées par l'Institut favorisent cette validation. La VAE permet une reconnaissance officielle de vos compétences professionnelles et de votre expérience.

N'hésitez pas à en parler à votre responsable de centre.

Vous trouverez également de nombreuses informations sur les sites :

<http://vae.cnasea.fr/vaenat/dispositif/principes-generaux.html>

<http://vaeguidepratique.fr/>

Vous pouvez aussi vous adresser aux Centres et Points Information Conseil (PIC) habilités par les Conseils régionaux.

<http://www.vae.gouv.fr/VOUS-ETES-UN-PARTICULIER/COMMENT-SE-DE-ROULE-UNE-DEMARCHE/INFORMATION-CONSEIL-ORIENTATION.htm>